

LES DD.....

et L'Assemblée GENERALE

ACTE 1: le CA réuni en janvier 2022 à Paris fait paraître :

- ✓ Un rapport d'activité sur deux ans et demi .. (2019, 2020, 2021)
- ✓ Un bilan financier sur deux ans (2019, 2020)
- ✓ Un projet d'orientation pour deux ans (2022 et 2023)
- ✓ Une proposition de tarifs associatifs pour un an (2023)

ACTE 2: Chaque DD , pour son département (sans oublier les rattachés) organise une réunion départementale avant **le 15 mars environ**

Il fait voter les quatre éléments ci-dessus (4 VOTES DISTINCTS)

Il relève les candidatures pour le CA

Il anime les débats, et rédige les motions qui apparaissent.

Il **remplit les google form ... avant le 22 mars**

# La réunion départementale

- ▶ Choisir une date (framadate ?) présentiel et/ou distanciel
  - ▶ → ne pas oublier les dept rattachés.
- ▶ INSISTER sur les adhésions re-adhésion pour VOTER aux réunions départementales
- ▶ En amont, distribuer les documents aux adhérents.
- ▶ Discussion et vote :
- ▶ RA
- ▶ PO
- ▶ BF
- ▶ Hausse des tarifs

# La réunion départementale

- ▶ Pour les votes, la démarche est toujours la-même pour comptabiliser :
  - ▶ 1.refus de voter
  - ▶ 2. Abstention
  - ▶ 3. Contre
  - ▶ 4. Pour
- ▶ Noter le nombre à chaque fois et vérifier vos calculs
- ▶ En plus des votes, vous pouvez faire des commentaires sur chaque point ou de manière générale

# La réunion départementale

- ▶ Proposer une ou plusieurs MOTION à soumettre à l'AG de Toulon.
  - ▶ Annoncer la possibilité de proposer sa candidature pour le CA
  - ▶ Désigner un représentant à l'AG (qui sera défrayé de frais de transport, une nuit hotel (un forfait max) et un repas.
- 
- ▶ **Faire les PV par les liens google form AVANT LA DATE LIMITE**

- ▶ ACTE 3 : Le BN réuni en mars/avril enregistre les votes et les totalise.
- ✓ Il trie les motions par thèmes et les classifie pour la présentation.
- ✓ Il renvoie à chaque DD cette classification.
- ✓ D'autre part, il enregistre les candidatures au CA

ACTE 4 les DD avant début juin organisent une réunion avec les adhérents.  
Ils lisent et discutent des motions . Ils ne les votent pas mais les DD  
enregistrent les tendances et les transforment en pourcentage de votes  
pour le vote officiel en AG:  
Les Mandats ( 1 mandat pour 5 adhérents)

ACTE 5 : l'AG à Toulon enregistre les votes sur les quatre éléments du  
départ et fait voter les motions une à une .  
Elle organise un vote pour entériner les candidatures au CA

Vous avez dit .....Motion

# MOTION

- ▶ Une motion est un moyen officiel de proposer qu'une certaine mesure soit prise.
- ▶ C'est donc un Texte soumis à une assemblée pour exprimer son opinion ou sa volonté.
- ▶ C'est une Proposition faite dans une assemblée délibérante par un ou plusieurs de ses membres.
- ▶ Une motion adoptée par l'assemblée devient une résolution
- ▶ Le contenu s'applique comme un ordre donné à l'exécutif (CA et par extension BN) de l'Association. Les actions exécutées à partir des motions font l'objet d'un compte rendu régulier au minimum à l'AG suivante .

- ▶ **COMPOSANTES D'UNE MOTION**
- ▶ **C'est un écrit.**
- ▶ Elle comporte :
- ▶ **UN TITRE** - Qui décrit brièvement le problème, la situation ou la solution proposée
- ▶ **UN AUTEUR** - La personne qui présente la motion (membre ou organisme constituant)
- ▶ **UN TEXTE** -
  - ❖ qui est une affirmation et non une question .....
  - ❖ Qui commence par la formule « **Il est proposé que** ».
  - ❖ qui peut comporter plusieurs énoncés (jugés complémentaires par l'émetteur) .Dans ce cas chaque énoncé doit constituer un paragraphe distinct commençant par la formule: **Il est de plus proposé** ou **Il est donc proposé**.
- ▶ **UNE PROPOSITION DE VOTE**  
exclusivement : **oui, non , abstention ou refus de vote.**

## ► **Exemple:** d'une motion qui pourrait être formulée comme suit :

- ▶ **TITRE:** Utilisation du Jet privé de l'association (Falcon 50)
- ▶ **AUTEUR:** LE BN Associatif
- ▶ **TEXTE:**
- ▶ « Il est proposé que le jet de l'Association ne puisse pas être utilisé, pour quelque raison que ce soit, à titre privé, par un quelconque membre de l'association .
- ▶ Il est de plus proposé qu'en cas de dérogation à cette règle l'auteur soit immédiatement exclu de l'association .

**Peut en effet être votée par oui , non , Abst ou Refus**

# MOTION

TITRE:

AUTEUR:

TEXTE:

- ▶ Toutes les remarques , discussions et commentaires qui ne peuvent pas être classifiés en Motions sont :
  - Soit des commentaires
  - Soit des recommandations ..
- Vous pouvez les faire remonter, on les exposera non à l'AG mais à la réunion des DD de Toulon.
- Elles pourront être discutées .